

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC


**Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, GMA
directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité**

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 7 octobre 2024, a adopté la résolution # 24-095, Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette politique est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, au 2478, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le vendredi de 8 h à 12 h.

Que cette politique est en vigueur depuis le 8 octobre 2024.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 8^{ème} jour d'avril deux mille vingt-quatre.


Sylvie Beaulieu GMA
Directrice générale / greffière-trésorière